c.legall@viamedia-publicite.com 12/09/2025 06:06:10

ANNONCES OFFICIELLES - FINISTÈRE

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest

Par arrêté n° AR 2025-07-01 du 11 juillet 2025, le président du Pôle métropolitain du Pays de Brest a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest arrêté par délibération en date du 07/02/2025.

Objet, date et durée de l'enquête publique :
Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de révision du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest pour une durée de 35 jours à compter du mardi 09/09/2025, 14 h, et ce, jusqu'au lundi 13/10/2025 inclus, 17 h.
Le projet de révision du SCoT, arrêté en conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest le 7 février 2025, fixe les orientations générales du développement du territoire et de l'organisation de l'espace d'ici à 2046. Il définit des principes et des choix d'urbanisation en recherchant un équilibre entre développement économique, cohésion sociale et respect de l'environnement.
Le projet de Schéma de cohérence territoriale arrêté le 7 février 2025 comporte :
- Le Projet d'aménagement stratégique (PAS),
- Le Document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Les annexes :
Le projet comporte une évaluation environnementale et a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Ces documents sont consultables aux différents lieux d'enquête publique, dans le dossier d'enquête publique, sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/6395 ainsi que sur le site internet du Pays de Brest www.pays-de-brest.fr

Commission d'enquête :
Le tribunal administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :
- D'une présidente : Mme Nicole Queillé, responsable de pôle juridique à la retraite.
- De deux membres titulaires : Mme Jocelyne Le Faou, géographe, urbaniste à la retraite, et Mme Aurélie Uzeel, chargée d'études environnementales et des acquisitions foncières à Lannion-Trégor communauté.

Lieux d'enquête, consultation du dossier d'enquête publique, formulation d'observations relatives à l'enquête publique :
Le siège de l'enquête publique est fixé au siège du Pôle métropolitain du Pays de Brest, 18, rue Jean-Jaurès, à Brest.
Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique dans les lieux d'enquête suivants :
- Pôle métropolitain du Pays de Brest, 18, rue Jean-Jaurès, Brest : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 (17 h le vendredi).
- Brest métropole, 24, rue Coat-ar-Guéven, Brest : du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h 30.
- Communauté de communes du Pays d'Iroise, immeuble l'Archipel, ZI de Kerdrioual, Lanrivoaré : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi).
- Communauté de Lesneven - Côte des Légendes, 12, boulevard des Frères-Lumière, Lesneven : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h (fermé le jeudi matin) et de 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi).
- Communauté de communes du Pays des Abers, Maison du Lac, 58, avenue Waltenhofen, Plabennec : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 15 le vendredi).
- Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime, ZA de Kerdanvez, Crozon : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (17 h le vendredi).
- Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, Maison des services publics, 59, rue de Brest, Landerneau : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.
- Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, ZA Stang ar Garront, 9, rue Camille-Danguillaume, Châteaulin : les lundi, mardi et jeudi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; les mercredi et vendredi, de 9 h à 12 h 30.

En outre, le dossier sera consultable en accès libre et gratuit sur un poste informatique au siège de l'enquête publique.
Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6395
Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de ces lieux d'enquête et consigner éventuellement ses observations et propositions, sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.
Les observations pourront également être adressées :
- Par le registre dématérialisé sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/6395
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante :
enquete-publique-6395@registre-dematerialise.fr
- Par écrit pendant la même période à la présidente de la commission d'enquête, Pôle métropolitain du Pays de Brest, 18, rue Jean-Jaurès, BP 61321, 29213 Brest cedex 1.
- Lors de permanences tenues par la commission d'enquête (voir article suivant).

Les observations déposées par voie électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé.

Permanences de la commission d'enquête :
Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevront le public dans les lieux et aux horaires suivants :
- Pôle métropolitain du Pays de Brest, 18, rue Jean-Jaurès, Brest : mardi 09/09/2025, de 14 h à 17 h ; lundi 13/10/2025, de 14 h à 17 h.
- Brest métropole, hôtel de communauté, 24, rue Coat-ar-Guéven, Brest : jeudi 18/09/2025, de 10 h à 13 h ; mercredi 24/09/2025, de 14 h à 17 h.
- Communauté de communes du Pays d'Iroise, immeuble l'Archipel, ZI de Kerdrioual, Lanrivoaré : mercredi 24/09/2025, de 9 h à 12 h.
- Mairie de Plougonvelin, hôtel de ville, rue des Martyrs, Plougonvelin : samedi 04/10/2025, de 9 h à 12 h.
- Communauté de Lesneven - Côte des Légendes, 12, boulevard des Frères-Lumière, Lesneven : jeudi 11/09/2025, de 14 h à 17 h ; lundi 22/09/2025, de 9 h à 12 h.
- Communauté de communes du Pays des Abers, Maison du Lac, 58, avenue Waltenhofen, Plabennec : lundi 22/09/2025, de 14 h à 17 h ; mercredi 08/10/2025, de 9 h à 12 h.
- Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime, ZA de Kerdanvez, Crozon : mardi 16/09/2025, de 9 h à 12 h.
- Antenne de la communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime, ZA de Quiella, Le Faou : vendredi 03/10/2025, de 14 h à 17 h.
- Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, Maison des services publics, 59, rue de Brest, Landerneau : jeudi 11/09/2025, de 9 h à 12 h ; mercredi 08/10/2025, de 14 h à 17 h.
- Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, ZA Stang ar Garront, 9, rue Camille-Danguillaume, Châteaulin : mardi 16/09/2025, de 14 h à 17 h.
- Mairie de Châteaulin, hôtel de ville, 15, quai Jean-Moulin, Châteaulin : vendredi 03/10/2025, de 9 h à 12 h.

Clôture de l'enquête :
À l'expiration de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition de la présidente de la commission d'enquête sans délai et clos par elle.

Rapport et conclusion :
Dès réception de tous les registres d'enquête et courriers et documents annexés, la présidente de la commission d'enquête rencontrera dans la huitaine le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le président du Pôle métropolitain disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.
La présidente de la commission d'enquête transmettra ensuite les dossiers, avec le rapport et ses conclusions motivées, au président du Pôle métropolitain du Pays de Brest, dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête ainsi qu'au président du tribunal administratif de Rennes. Copie de ce rapport sera adressé aux 7 EPCI, lieux d'enquête, et au préfet du Finistère par le Pôle métropolitain.
Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public au Pôle métropolitain du Pays de Brest et aux 7 EPCI, lieux d'enquête, ainsi que sur leurs sites internet, pendant un an. La mise à disposition se fera également en préfecture du Finistère.

Autorité compétente :
Le conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest. Il procèdera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de l'enquête, à l'approbation du SCoT.
Toute information concernant le dossier soumis à enquête peut être demandée à M. Thierry Cann, directeur du Pôle métropolitain du Pays de Brest, au 02 98 00 62 30, ou par courriel à contact@pays-de-brest.fr

Carhaix Karaez

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de recensement des chemins ruraux à Carhaix-Plouguer

Par arrêté municipal n°232/2025 en date du 27 août 2025, une enquête publique de quinze jours sera ouverte sur la demande présentée par M. le Maire de Carhaix-Plouguer portant sur le recensement des chemins ruraux.
Le dossier restera déposé à la mairie de Carhaix-Plouguer du lundi 22/09/2025 au lundi 06/10/2025 inclus, service de l'urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le dossier sera également mis en ligne sur le site de la ville de Carhaix-Plouguer : www.ville-carhaix.bzh
Pendant toute la durée de l'enquête, les tiers intéressés pourront prendre connaissance du dossier, consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, les adresser par écrit en mairie au nom du commissaire enquêteur ou par voie électronique : urbanisme@ville-carhaix.bzh
M. Jean-Pierre Sparfel, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les déclarations des tiers en mairie de Carhaix-Plouguer, service de l'urbanisme, les : lundi 22/09/2025, de 9 h à 12 h ; lundi 06/10/2025, de 14 h à 17 h.
Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance en mairie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Vie des sociétés - Avis de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 01/09/2025, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes. Dénomination sociale : **VOLT ATELIER**. Sigle : VA. Siège social : 1, rue Amiral-Nielly, 29200 Brest. Objet social : tous travaux d'électricité générale, d'installation, de maintenance, de rénovation électrique, domotique, de dépannage électrique, câblage et réseaux de communication, alarme de sécurité ; la vente et la pose de matériel électrique et domotique ainsi que toutes prestations de conseil en digital et gestion de projet, et toute activité connexe ou complémentaire s'y rapportant directement ou indirectement. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS de Brest. Capital social : 3 000 €. Gérance : M. Aurèle Duterme, demeurant 39, rue d'Aiguillon, 29200 Brest, assure la gérance. Pour avis, la gérance.

Vie des sociétés - Formalités diverses

FIDAL
AVOCATS
Rue des Veuves, Cherbourg-Octeville, 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

AVIS DE MODIFICATIONS

SOCIÉTÉ MORICO
SAS unipersonnelle au capital de 76 500 €
Siège social : ZA de Penhoat, 29860 PLABENNEC - RCS BREST 777 599 929

Par décisions de l'associée unique du 09/09/2025, la société Herminn, SAS unipersonnelle au capital de 1 550 000 € ayant son siège social situé 2, rue de la Thiérache, Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin, immatriculée 989 754 825 RCS Cherbourg, a été nommée présidente pour une durée illimitée, en remplacement de M. Stéphane Esvan, démissionnaire, et il a été pris acte de la démission de M. Emmanuel Siche de son mandat de directeur général.

FIDAL
AVOCATS
Rue des Veuves, Cherbourg-Octeville, 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

AVIS DE MODIFICATIONS

EUROMÉTAL
SAS unipersonnelle au capital de 101 100 €
Siège social : 226, rue Gustave-Eiffel, zone artisanale de Penhoat
29860 PLABENNEC - RCS BREST 439 183 401

Par décisions de l'associée unique du 09/09/2025, la société Herminn, SAS unipersonnelle au capital de 1 550 000 € ayant son siège social situé 2, rue de la Thiérache, Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin, immatriculée 989 754 825 RCS Cherbourg, a été nommée présidente pour une durée illimitée en remplacement de M. Emmanuel Siche, démissionnaire, et il a été pris acte de la démission de M. Stéphane Esvan de son mandat de directeur général.

FIDAL
AVOCATS
Rue des Veuves, Cherbourg-Octeville, 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

AVIS DE MODIFICATIONS

MÉTALSTEEL
SAS unipersonnelle au capital de 70 000 €
Siège social : route de Sainte-Anne, zone industrielle de la Pointe-du-Diable
29280 PLOUZANÉ - RCS BREST 499 075 091

Par décisions de l'associée unique du 09/09/2025, la société Herminn, SAS unipersonnelle au capital de 1 550 000 € ayant son siège social situé 2, rue de la Thiérache, Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin, immatriculée 989 754 825 RCS Cherbourg, a été nommée présidente pour une durée illimitée, en remplacement de M. Emmanuel Siche, démissionnaire, et il a été pris acte de la démission de M. Stéphane Esvan de son mandat de directeur général.

REGIONS AnnoncesLégales
Créez et publiez vos annonces légales
www.regions-annonceslegales.com

L'assurance de toucher 562 000 lecteurs
en 22, 29 et 56
Votre annonce dans Le Télégramme

1 RÉDIGEZ VOTRE ANNONCE
Forfait 15 mots, en majuscules, un mot par case
N'oubliez pas d'indiquer téléphone (un mot)
Mots supplémentaires éventuels

2 COCHEZ LA FORMULE CHOISIE
Forfait 15 mots

AUTO • IMMO • DIVERS
OFFRES ESTIVALES*
FINISTÈRE + CÔTES D'ARMOR + MORBIHAN
☐ 50 € LES 6 PARUTIONS SOUS 15 JOURS Mot supplémentaire : 5 €
☐ 60 € LES 8 PARUTIONS SOUS 20 JOURS Mot supplémentaire : 6 €
FINISTÈRE
☐ 55 € LES 8 PARUTIONS SOUS 20 JOURS Mot supplémentaire : 5,50 €
☐ 65 € LES 10 PARUTIONS SOUS 1 MOIS Mot supplémentaire : 6,50 €
FINISTÈRE NORD
☐ 23 € 1 PARUTION Mot supplémentaire : 2,30 €
☐ 38 € LES 3 PARUTIONS SOUS 7 JOURS Mot supplémentaire : 3,80 €
FINISTÈRE NORD + CÔTES D'ARMOR
☐ 30 € 1 PARUTION Mot supplémentaire : 3 €
☐ 45 € LES 3 PARUTIONS SOUS 7 JOURS Mot supplémentaire : 4,50 €

EMPLOI
VOTRE DEMANDE D'EMPLOI POUR
*Une parution par semaine dans les pages Emploi
☐ 20 € LES 3 PARUTIONS Mot supplémentaire : 2 €

3 VOS DATES DE PARUTIONS
Délai de parution : J+2 après réception de votre grille
1re parution | 2e parution | 3e parution | 4e parution
5e parution | 6e parution | 7e parution | 8e parution

4 VOS COORDONNÉES
Nom Prénom
Adresse
CP Ville
Téléphone
E-mail

5 VOTRE RÈGLEMENT
Cochez vos options si besoin
Total €
☐ Encadrement annonce dans Le Télégramme +20 %
☐ Photo 6 €
☐ Domiciliation** « Écrire au Télégramme qui transmettra » 18 €
☐ Par chèque à l'ordre de Viamédia
☐ Par carte bancaire : Une conseillère vous appellera pour que vous puissiez donner vos coordonnées bancaires

CONTACTEZ-NOUS
Par téléphone
0 800 879 925
Appel gratuit
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
Par courrier
Viamedia / Le Télégramme
Service petites annonces
10, quai Armand-Considère
(Port de Commerce)
CS 92 919 - 29229 Brest Cedex
Par courriel petites-annonces@letelegramme.fr

* Offres valables jusqu'au samedi 27 septembre 2025. ** Obligatoire pour les annonces « Rencontres ». Ces annonces ne sont pas prises par téléphone.
La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant auprès du « Télégramme » - BP 243 - 29205 MORLAIX Cedex